



Formulaire 10219*16 : Demande d'attestation pour l'exonération de TVA des organismes de formation professionnelle continue

Cerfa n° 10219*16 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3511-SD

Permet aux organismes de droit privé, personnes physiques et morales, qui réalisent des opérations de formation professionnelle continue, de demander l'attestation leur permettant d'être exonérés de TVA pour ces opérations.

Accéder au
formulaire ↗

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/3511-sd/demande-dattestation-au-titre-dactivites-sinscrivant-dans-le-cadre-de-la-fpc>)

Vérifié le 20 mai 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Dans quelles conditions un formateur ou un enseignant est-il exonéré de TVA ? (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32231>)